

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

plaine ainfo



P. 4 / À LA UNE
**Nouveau mandat
2020-2026**



P. 8 / ÉCONOMIE
**La CCPA
accompagne
ses entreprises**



Retrouvez-nous aussi
sur notre page Facebook !



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

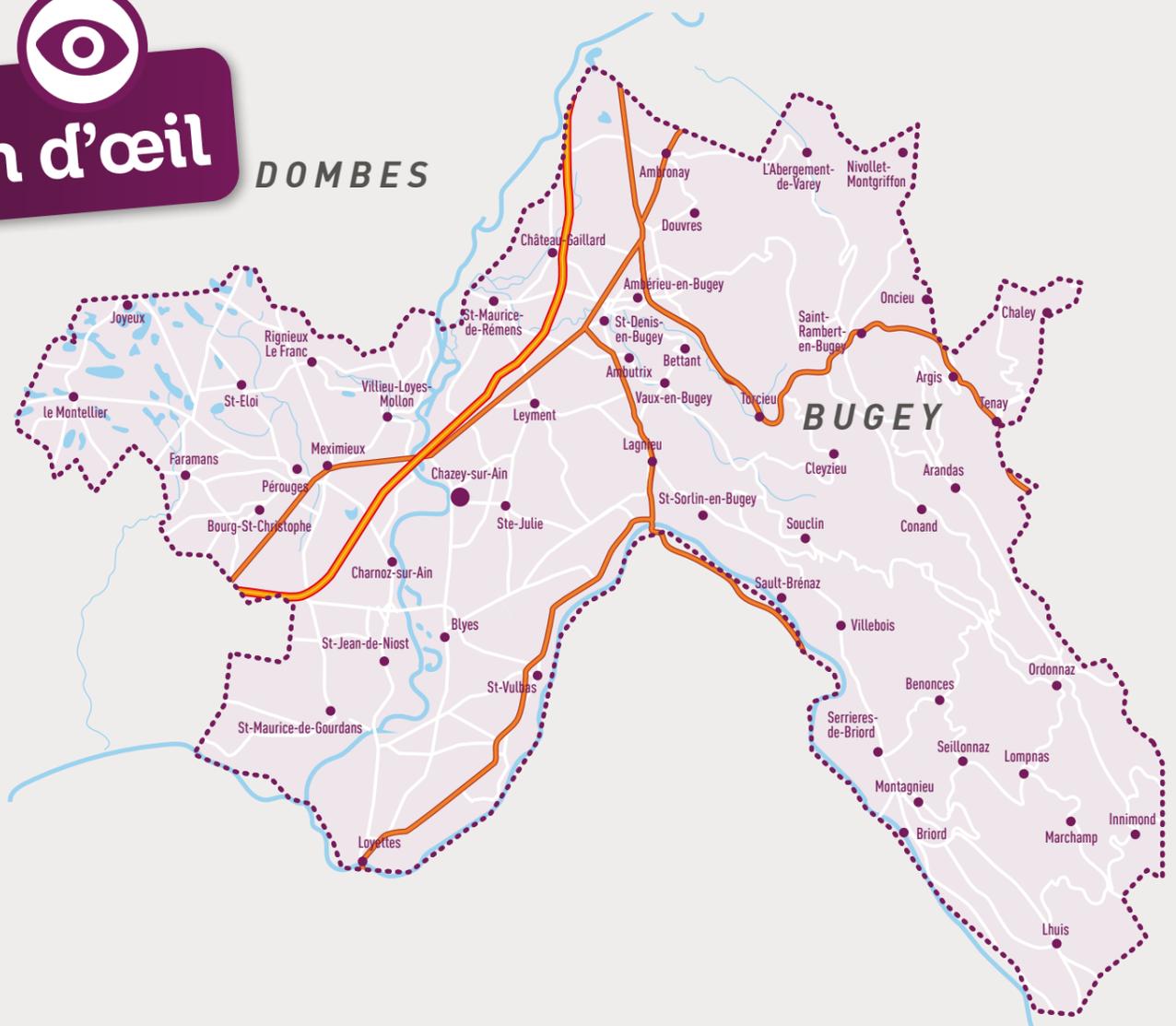
www.cc-plainedelain.fr

P.6 / GRAND ANGLE

Crise sanitaire, la CCPA sur le pont !



EN UN
Clin d'œil



LES 53 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

- L'Abergement-de-Varey
- Château-Gaillard
- Marchamp
- Saint-Maurice-de-Rémens
- Ambérieu-en-Bugey
- Chazey-sur-Ain (siège)
- Meximieux
- Saint-Rambert-en-Bugey
- Ambronay
- Cleyzieu
- Montagnieu
- Saint-Sorlin-en-Bugey
- Ambutrix
- Conand
- Nivollet-Montgriffon
- Saint-Vulbas
- Arandas
- Douvres
- Oncieu
- Sault-Brénaz
- Argis
- Faramans
- Ordonnaz
- Seillonnaz
- Bettant
- Innimond
- Pérouges
- Serrières-de-Briord
- Blyes
- Joyeux
- Rignieux-le-Franc
- Souclin
- Bourg-Saint-Christophe
- Lagnieu
- Saint-Denis-en-Bugey
- Tenay
- Briord
- Leyment
- Saint-Éloi
- Torcieu
- Chaley
- Le Montellier
- Saint-Jean-de-Niost
- Vaux-en-Bugey
- Villebois
- Charnoz-sur-Ain
- Loyettes
- Saint-Maurice-de-Gourdans
- Villieu-Loyes-Mollon



N°24 | NOVEMBRE 2020
LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN
 143 rue du Château
 01150 Chazey-sur-Ain
 contact@cc-plainedelain.fr
 Tél. 04 74 61 96 40

Directeur de la publication
 Jean-Louis Guyader
 (Président de la CCPA)

Comité de rédaction
 Thierry Colin
 Virginie Brunet-Bernard
 Amandine Bertrand
Ont également contribué à la rédaction de ce numéro
 Amandine Arrigoni
 Charly Bouchard
 Virginie Buguet
 Isabelle Cristini
 Laetitia Decorte
 Cassandre Joly
 Camille Laurent
 Alain Magdelaine
 Mathilde Remuaux
 Cynthia de Saint-Léger

Crédits photos
 Couverture : IStock
Conception graphique et réalisation
 Anne-Sophie Joubert
 www.bymissanso.com

Impression
 Médiapost

Site Internet
 www.cc-plainedelain.fr

Tirage 36 800 exemplaires



Vue de Soudon à Souclin

Sommaire

4~5 À la Une



• Nouveau mandat 2020-2026

6 Grand angle



• Spécial COVID, un fonds de soutien pour les entreprises

8~15 Économie



• La CCPA soutient l'implantation d'entreprises, l'innovation, l'entrepreneuriat, la mobilité, les commerces de proximité...

18 Environnement



• Plan Climat, une concertation réussie

22 Déchets



• Extension des consignes du tri sélectif

16 Patrimoine



• Soutien au patrimoine

20 Recyclage



• La Recyclerie
 • Interview de Rémi Mourier



ACTUALITÉS
A la une



Installation du Conseil



Conseil communautaire



ZOOM SUR

Le conseil communautaire adopte les délibérations définissant la politique communautaire, gère les compétences d'intérêt communautaire et vote les budgets.



Jean-Louis Guyader, président de la CCPA

Processus d'information et de décision au sein de la CCPA



Les commissions consultatives permanentes émettent des avis et des propositions



Le bureau communautaire arbitre



Le conseil communautaire délibère



84
conseillers
communautaires
titulaires



44
conseillers
communautaires
suppléants



128
élus
communautaires

ÉLECTIONS

Nouveau mandat 2020-2026

A l'issue du 1^{er} tour des élections municipales du 15/03/2020 et du 2^{ème} tour des élections municipales du 28/06/2020, le conseil communautaire a pu se réunir le 17 juillet 2020.

Les conseillers communautaires représentent les 53 communes composant la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Ils forment un conseil de 84 conseillers communautaires. Les nouveaux élus communautaires ont été installés dans leur fonction lors d'une réunion du conseil, qui s'est exceptionnellement tenue à Ambérieu-en-Bugey, à l'Espace 1500 afin de garantir les gestes barrières.

Ils ont élu le Président, les vice-présidents et les membres du bureau.

> **Président** : Jean-Louis GUYADER

> **11 vice-présidents** :

1^{er} vice-président : Marcel JACQUIN,
> chargé des mobilités

2^e vice-président : Daniel FABRE,
> chargé du développement économique et environnemental

3^e vice-président : André MOINGEON,
> chargé de la collecte et du traitement des déchets

4^e vice-présidente : Elisabeth LAROCHE,
> chargée des finances, du budget et des mutualisations

5^e vice-président : Joël BRUNET,
> chargé des travaux, des bâtiments, du patrimoine et de l'urbanisme

6^e vice-président : Bernard PERRET,
> chargé de l'habitat, du logement et de la politique de la Ville

7^e vice-président : Jean-Pierre GAGNE,
> chargé du sport et de la jeunesse

8^e vice-président : Eric BEAUFORT,
> chargé du commerce (+ référent Gens du voyage)

9^e vice-présidente : Marilyn BOTTEX,
> chargée de la culture et des événements

10^e vice-président : Daniel MARTIN,
> chargé des énergies nouvelles

11^e vice-président : Patrick MILLET,
> chargé du tourisme

> **11 membres du bureau** :

Daniel BEGUET

Sylviane BOUCHARD,
> chargée des questions liées à l'alimentation et à l'agriculture

Josiane CANARD,
> chargée de la participation et de la concertation

Dominique DALLOZ

Liliane FALCON,
> chargée des solidarités et des services à la personne

Gisèle LEVRAT,
> chargée de la santé

Christian LIMOUSIN,
> chargé des fonds de concours et de la dotation de solidarité communautaire

Jean-Alex PELLETIER,
> chargé de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement

Jean PEYSSON,
> chargé de la biodiversité et des espaces naturels

Sylvie RIGHETTI-GILOTTE,
> chargée de la formation

Paul VERNAY,
> chargé du Plan Climat Air Energie Territorial et de ses actions

La mise en place des instances de la CCPA s'est poursuivie :

- avec la création de 11 commissions consultatives permanentes et la désignation dans les autres collectivités et organismes extérieurs,
- avec la poursuite des chantiers en cours et l'arrivée de nouveaux projets.



SPÉCIAL COVID
Grand angle

Crise sanitaire : la CCPA sur le pont !

1 million d'euros débloqués pour aider nos entreprises locales à traverser la crise

Face à la crise sanitaire et dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la CCPA a réagi de manière rapide et efficace pour soutenir les entreprises. Plus d'un million d'euros ont été mobilisés pour soutenir l'activité économique du territoire et sauvegarder les emplois.

Dès le début du confinement, des mesures concrètes ont été mises en place par le service développement économique :

- > Création d'une cellule d'information et de soutien aux entreprises
- > Suspension des loyers des bâtiments économiques locatifs
- > Report de reversement de la taxe de séjour au 3^{ème} trimestre 2020.
- > Paiement accéléré et facilité des aides dédiées aux entreprises
- > Distribution de masques aux actifs du territoire (en lien avec le Département)
- > Distribution de chèques-cadeaux AMBLA-MEX aux Centres Communaux d'Actions Sociales (cf. page 13)
- > Exonération partielle de la contribution foncière des entreprises au profit de

253 entreprises du tourisme, des loisirs et de la culture.

- > Maintien des services de comptabilité, de commande publique et d'instruction des permis de construire, pour ne pas pénaliser le monde économique.
- > Relais de l'Opération « Tranquillité Entreprises » mise en place par la gendarmerie nationale pour répondre aux risques de cambriolage pendant le confinement.
- > Maintien du service de collecte des ordures ménagères

La CCPA, 1^{ère} collectivité de l'Ain à instaurer un fonds d'aide d'urgence au profit de ses entreprises !

Ce dispositif adossé au fonds de solidarité nationale, visait à soutenir les professionnels sinistrés par l'arrêt ou la baisse significative de leur activité, via une aide maximum de 1 000 euros par entité.

Ouvert du 1^{er} au 17 mai 2020, ce fonds a permis de soutenir 784 entreprises pour un montant d'aide directe totale de 730 353 €.

Votre intercommunalité a été également l'une des premières à contractualiser avec la Région pour abonder le Fonds « Région Unie », à hauteur de 310 517€.

Aide d'urgence locale : merci pour vos témoignages !

« Je vous remercie beaucoup. Votre aide fait chaud au cœur dans ces moments difficiles. Mille mercis. »
C. G.

« Merci pour votre soutien qui redonne courage et espoir, on se sent moins seul face à la déferlante qui nous a écrasés. Merci également à la personne qui m'a aidé à instruire la demande d'aide, sans lui je n'aurais pas pu finaliser mon dossier. » S. R.

« Un million de mercis pour votre soutien et générosité envers les artisans et commerçants qui se battent tous les jours pour sauver leurs savoir-faire. Merci pour mes enfants. » K.V.

« Merci pour votre soutien indispensable à la survie de mon entreprise ! Bravo pour cette initiative incroyable et inespérée avec cet élan de générosité locale ! »
A. E.

« Je vous remercie pour votre retour, ceci est une excellente nouvelle ! Merci pour le traitement de mon dossier dans un délai aussi court, un vrai message positif dans un moment très difficile pour la continuité et la pérennité de mon activité. » O.G.

Ce fonds cofinancé par la CCPA, la Région et la Banque des territoires, a permis d'alimenter deux dispositifs d'aide :

- > L'aide d'urgence « Tourisme/Hébergement » qui a permis d'accorder des subventions jusqu'à 5 000 € aux acteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, (entreprises et associations) – Cette aide n'est plus accessible depuis le 31 août.
- > L'aide « microentreprises & associations » qui consiste en l'octroi d'une avance remboursable de 3000 à 20000 euros, sans restriction sur l'activité et sans exiger de garantie ou de cofinancement. Elle est destinée aux associations employeuses, coopératives, micro-entrepreneurs, auto-entrepreneurs, indépendants, professions libérales, entreprises de 0 à 9 salariés .

i INFORMATIONS SUR LE SITE :
www.regionunie.auvergnerhonealpes.fr

ENTREPRENEURS INDIVIDUELS, INDÉPENDANTS, TPE, ASSOCIATIONS BESOIN DE TRÉSORERIE ?

FAITES APPEL AU FONDS RÉGION UNIE MICRO ENTREPRISES & ASSOCIATIONS

AVANCE REMBOURSABLE 3 ANS ENTRE 3000 ET 20000 EUROS

FONDS D'AIDE D'URGENCE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

AFIN DE SOUTENIR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE LES PLUS TOUCHÉES PAR LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA CRISE DU CORONAVIRUS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN A MIS EN PLACE UN FONDS D'URGENCE DE 500 000 EUROS QUI PERMETTRA LE VERSEMENT D'UNE AIDE DE 1000 EUROS AUX PROFESSIONNELS SINISTRÉS PAR L'ARRÊT OU LA BAISSE SIGNIFICATIVE DE LEUR ACTIVITÉ.

ÉCONOMIE La CCPA accompagne ses entreprises



ZAE Les Granges - Meximieux

© CCPA / A. Bertrand



ZAE du Bachas - Lagnieu

© CCPA / A. Bertrand

La CCPA soutient L'implantation des entreprises

L'une des compétences phares de la CCPA est l'aménagement de zones d'activités économiques. Elles sont au nombre de 33, réparties sur tout le territoire. Actuellement trois zones sont en cours de commercialisation : la ZAE du Bachas à Lagnieu, la ZAE des Granges à Meximieux et la ZAE des Piques à Ambronay. Que vous soyez une entreprise industrielle, artisanale ou de services, nous vous accompagnons pour trouver l'offre qui vous correspond le mieux.

i VOUS CHERCHEZ À VOUS IMPLANTER
OU VOUS DÉVELOPPER SUR LA PLAINE DE L'AIN,
CONTACTEZ-NOUS !
**Nouvelles disponibilités foncières sur la zone
des Piques à Ambronay**
a.arrigoni@cc-plainedelain.fr
Tél. : 04 74 61 96 40



ZOOM SUR

Trois nouveaux bâtiments
en construction sur la ZAE
du Bachas à Lagnieu.
Bienvenue à Avenir Bois
Charpente, Techni-cana et
Garage Marthoud Fiat.

Aide à l'immobilier d'entreprise

À qui s'adresse cette aide ?

- > De la TPE à l'ETI, localisée sur le territoire de la Plaine de l'Ain,
- > aux entreprises intervenant dans les secteurs d'activité suivants : bois, ameublement, plasturgie et matériaux composites, métaux, mécanique et métallurgie, aéronautique, frigorifique et thermique, équipements électriques, électroniques, automatismes, industrie agroalimentaire, environnement, recyclage, numérique, robotique.

Pour quels objectifs ?

Le dispositif vous permettra de financer différentes phases de votre projet d'immobilier d'entreprise :

- > études et maîtrise d'œuvre,
- > construction de bâtiment,
- > rénovation de bâtiments existants,
- > travaux,
- > acquisition foncière et immobilière.

Comment postuler ?

Déposer un dossier de candidature comprenant :

- > une note de présentation de l'entreprise et du maître d'ouvrage,
- > le descriptif du projet (plans, devis...),
- > le budget prévisionnel de l'opération,
- > un calendrier de réalisation...

Quel est le montant de l'aide ?

Pour les TPE/PME : 15% d'une dépense subventionnable comprise entre 200K et 500K euros (soit un montant d'aide de 30000 à 75000 euros).

Pour les ETI : 10% d'une dépense subventionnable maximale de 750K euros

i RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS :
CCPA - économie@cc-plainedelain.fr
CD01 - economie@ain.fr

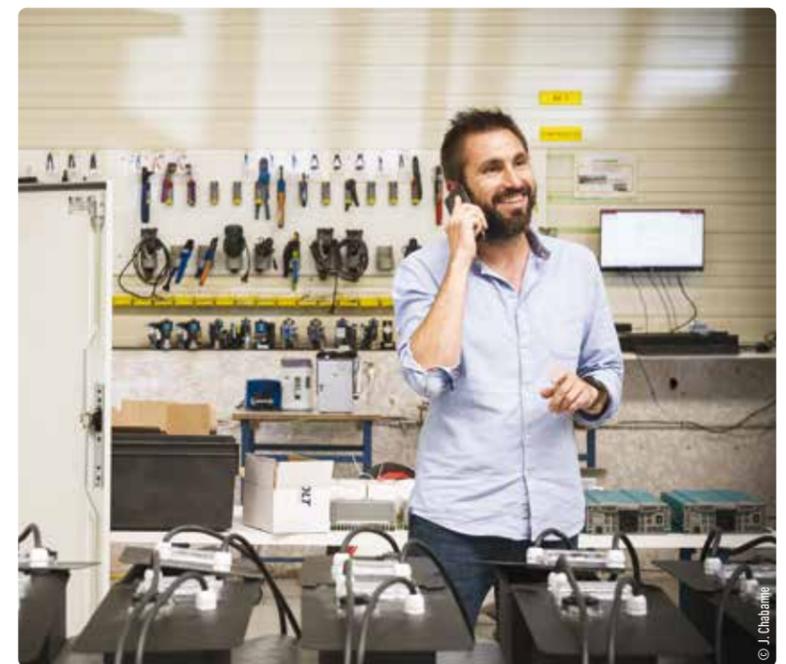


AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE : INVESTIR POUR VOIR LOIN

L'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE EST
UN SUJET STRATÉGIQUE :
L'ESPACE DE TRAVAIL EST SOUVENT
LA CLÉ QUI PERMET À UNE STRUCTURE DE
S'ORGANISER, D'ÉVOLUER, D'ENCOURAGER,
D'INNOVER, D'AMÉLIORER SON ATTRACTIVITÉ.
DES AIDES EXISTENT POUR VOUS PERMETTRE
DE CONSTRUIRE, RÉNOVER OU FAIRE
ÉVOLUER LES LOCAUX QUI
ACCUEILLENT VOTRE
ACTIVITÉ.



AIN
Département



© J. Chabanne

La CCPA accompagne l'innovation...

L'innovation et la performance du tissu entrepreneurial sont les moteurs de la compétitivité et de la réindustrialisation des territoires. C'est pourquoi la CCPA apporte à ses entreprises les outils nécessaires à la mise en œuvre de projets de développement et d'innovation. Retour sur plusieurs initiatives portées et financées par votre collectivité.

PARTENARIAT ÉCOLES-ENTREPRISES

Aide à l'innovation

À qui s'adresse cette aide ?

- > Toutes entreprises (de la TPE à l'ETI) localisées sur le territoire de la CCPA,
- > les groupements d'entreprises ou d'associations portant des projets de recherche collaborative,
- > tous domaines d'activités (y compris agricole).

Pour quels objectifs ?

Le dispositif vise à favoriser le développement de produits, services ou procédés innovants, présentant un intérêt économique, social ou environnemental pour le territoire.

En quoi consiste l'aide proposée ?

- > **Appui technique** : la CCPA met en relation les entreprises ayant un projet innovant dormant, avec des écoles d'enseignements supérieurs, des centres techniques industriels ou des laboratoires de recherche.
- > **Appui financier** : la CCPA prend en charge à 100% la prestation réalisée par l'établissement pour le compte de l'entreprise (plafond de 15 K euros HT/projet).

 COMMENT POSTULER ? **Service Développement économique** : a.arrigoni@cc-plainedelain.fr / Tél. : 04 74 61 96 40



LAB01

Un service by CCPA !

Il y a 3 ans, naissait à Ambérieu-en-Bugey dans le quartier gare, sous l'impulsion de la CCPA et d'un groupe d'industriels, un tiers-lieux nommé LAB01. C'est un lieu innovant et convivial pour découvrir, expérimenter, rencontrer, collaborer, agir. Il propose un espace de coworking (lieu de travail partagé), un FabLab (lieu de prototypage et maquettage), un livinglab (pour inventer et tester des services, des outils ou des usages nouveaux)... et bien d'autres services. N'hésitez pas à franchir la porte !

 LAB01 : MAISON DES ENTREPRISES ET DES SAVOIRS
48 Rue Gustave Noblemoine - 01500 Ambérieu-en-Bugey
info@lab01.fr - Tél. : 06 71 34 90 24

SE FORMER AU LAB01

La ruche numérique

Le lab01 développe une offre de formation numérique à destination des entreprises. Elle a déjà formé plusieurs dizaine d'apprenants à devenir des « référents numériques » au sein des entreprises de la Plaine de l'Ain à partir d'un kit de survie du numérique à destination des professionnels.



RÉALITÉ VIRTUELLE

Promouvoir des entreprises et des métiers grâce à la réalité virtuelle

Afin de venir en aide à des filières ou entreprises en difficulté de recrutement, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a lancé un dispositif en réalité virtuelle visant à valoriser des entreprises en manque de personnel.

L'objectif est double puisque ce projet permet de répondre aux besoins actuels de recrutement mais aussi de préparer l'avenir en travaillant sur l'orientation.

Comment ?

Grâce à des captations vidéo à 360° au sein de l'entreprise, le « visiteur », ainsi immergé dans un lieu ou un poste de travail, prendra alors pleine conscience d'une profession. La CCPA prend en charge 50% du coût HT pour les TPE/PME souhaitant s'engager dans ce dispositif et 30% pour les entreprises de plus de 250 salariés.

Le plus de ce projet :

- > 15 casques déployés au sein d'un réseau local (Mission locale, Pôle Emploi, collèges, lycées...),
- > Permettre de diffuser les vidéos en parfaite autonomie.

Lancé à titre expérimental en avril 2019, le projet rencontre un franc succès auprès du public, des acteurs de l'emploi/formation et des entreprises de plus en plus nombreuses à y avoir recours. L'objectif d'avoir plus de 50 vidéos de métiers en un an sera atteint. Les premières vidéos peuvent également être consultées via Youtube.

 CONTACT
VR Initiative - Tél. : 06 95 92 60 03
CCPA - Tél. : 07 61 81 03 49



La CCPA favorise la mobilité...

COVOITURAGE

covoit'ici

Les lignes de covoiturage Covoit'ICI c'est parti !

Depuis le 7 septembre, les habitants du territoire peuvent bénéficier d'un nouveau service de mobilité permettant de se rendre facilement et à moindre frais sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et à la Centrale EDF.

Grâce à ses 14 arrêts de covoiturage, Covoit'ici permet de covoiturer instantanément et sans réservation pour vos trajets domicile-travail vers le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et la Centrale EDF.

C'est simple, pratique et économique :

- > les conducteurs reçoivent jusqu'à 1€ par jour d'indemnité pour leurs trajets plus 1€ par passager !
- > les trajets sont à 0,50€ pour les passagers !

L'application est gratuite sur le Google Play ou l'Apple Store.

www.covoitici.fr/plainedelain

Aux terminus des lignes retrouvez toute l'information sur la mobilité grâce aux hubs de mobilité de la start up PIM Mobility !

Besoin d'un vélo pour finir votre trajet ? Retrouvez des VAE en libre service sur le PIPA !

Ces actions et services sont réalisés avec le soutien technique et financier de l'ADEME, de l'Etat (DSIL) ainsi que dans le cadre du programme PendAura+, la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie piloté par AURA EE. L'Union Européenne soutient également le projet via les fonds FEDER.



Déjà 500 inscrits
Rejoignez-les !



MOBILITÉ

PLAINE MOBILITÉ

Se déplacer autrement pour aller au travail !

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité et à la demande des entreprises des zones d'activité En Beauvoir et Layat à Château-Gaillard, la CCPA conduit une étude sur les modes de déplacements actuels des salariés de cette zone. Après une première animation le 18 septembre pour recueillir des retours et faire connaître l'offre de vélos électriques, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des salariés afin de créer des équipages de covoiturage interentreprises.



SUBVENTION

Envie d'acheter un vélo ou une trottinette électrique ?

Profitez de la subvention de la CCPA !

Vous êtes usager du TER ou résidez sur le territoire à moins de 15 km de votre lieu de travail ?

→ vous pouvez obtenir une aide de 15% du prix d'achat du VAE, plafonnée à 300€.

Vous êtes usager du TER et vous voulez vous acheter une trottinette électrique ?

→ vous pouvez obtenir une aide de 15% du prix d'achat, plafonnée à 75€.

i PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE DE LA CCPA ou par mail contact@cc-plainedelain.fr

La CCPA agit pour l'économie de proximité...



Qu'il s'agisse d'installer ou maintenir un boucher ou un épicier dans nos communes rurales, ou de mettre en place des actions de dynamisation de centres-villes, la CCPA est présente pour accompagner les projets et les initiatives visant à favoriser et pérenniser le commerce de proximité. Réalisez votre projet avec l'aide financière de la CCPA et de la Région !

À qui s'adresse cette aide ?

- > Commerces de proximité et artisans avec point de vente accessible au public.
- > De moins de 50 salariés, dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1 million d'euros.
- > Situés en centre-ville ou bourg-centre (hors galeries commerciales).
- > Dont la surface de vente est inférieure à 400 m².

Pour quelles dépenses ?

Sont éligibles les investissements liés à l'installation, l'équipement ou la rénovation de votre point de vente (ex : aménagement intérieur et extérieur, enseigne, véhicule de tournée, mise en accessibilité PMR, économie d'énergie, création d'un site marchand, outils informatiques...). Il n'est actionnable qu'une fois tous les 3 ans, au bénéfice de la même activité commerciale.

Comment postuler ?

Pour candidater à cette aide, communiquez à la CCPA et à la Région :

- > un courrier d'intention, expliquant les motifs du recours à l'aide publique,
- > un dossier de demande de subvention, dans les deux mois qui suivent la lettre d'intention.

Quel est le montant de l'aide ?

L'aide de la CCPA se cumule avec une aide régionale. **Aide CCPA** : 10% de la dépense subventionnable, plafonnée à 5 000 €.

Aide Région : 20% de la dépense subventionnable, plafonnée à 10 000 € (taux porté à 25% pour les points relais poste, sous certaines conditions).

i RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE
Après de la chambre consulaire, dont vous êtes ressortissant :

CCI de l'Ain - Mme RAYNAUD
f.raynaud@ain.cci.fr - Tél. : 04 74 32 13 00

CMA l'Ain - M. ASTIER
s.astier@cma-ain.fr - Tél. : 04 74 47 49 42



ZOOM SUR

Afin de soutenir le commerce, et dans un souci d'aider les personnes touchées économiquement par l'épidémie COVID-19, la Communauté de communes a décidé d'allouer 12 000 € de fonds à la distribution de chèques cadeaux Amblamex auprès des responsables de l'action sociale (communes ou CCAS).

Ces fonds initialement prévus pour financer une animation commerciale du territoire bénéficieront directement aux commerces. Cette somme, allouée et redistribuée sur le territoire durant l'été, a été répartie entre les communes au prorata de la population par le biais de chèques cadeaux. Ces derniers peuvent être dépensés dans plus de 120 commerces répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Amblamex, Fédération des Unions Commerciales d'Ambérieu, Lagnieu et Meximieux, soutient le commerce local en proposant non seulement une vitrine numérique à plus de 120 commerçants du territoire mais également grâce aux incontournables chèques Amblamex délivrés dans de nombreuses entreprises locales.

i DÉCOUVREZ LA VITRINE DU COMMERCE LOCAL : www.amblamex.fr

La CCPA contribue à l'entrepreneuriat...

Elle accompagne financièrement les structures d'aide à la création et à la reprise d'entreprises sur son territoire.

adie

Entreprendre c'est possible !

L'Adie défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité. Elle propose une offre de financement, de micro-assurance et des conseils personnalisés pour développer son chiffre d'affaire et son réseau. En moyenne, une vingtaine de projets sont aidés pour le territoire de la Plaine de l'Ain.

i ADIE de l'Ain à Bourg-en-Bresse
Tél. : 09 69 32 81 10 - www.adieconnect.fr
Permanence : Pépinière d'entreprises PAMPA à Saint-Vulbas



« Pour créer des emplois, créons des employeurs »

Réseau Entreprendre accompagne gratuitement les créateurs /repreneurs d'entreprise à potentiel, c'est-à-dire avec une perspective de créer au moins 5 emplois dès les 3 premières années. Elle propose des prêts à taux zéro ainsi que des conseils personnalisés de chefs d'entreprises bénévoles. La CCPA accompagne depuis 3 ans cette association via un partenariat financier.

i Réseau Entreprendre Ain Val de Saône à Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 21 88 07
www.reseau-entreprendre.org/ain-val-de-saone/

[LA BATISSE]

Entreprendre & Epanouir

Une solution alternative pour entreprendre

Créée fin 2018, avec le soutien de la CCPA, la Bâtisse est une coopérative d'Emploi et d'Activité (CEA). La CAE est une solution agile qui permet à un porteur de projet de tester ou développer son activité dans un cadre sécurisé et mutualisé et d'intégrer un réseau porteur de sens et de valeurs. En moins d'un an, ce sont plus de 70 entrepreneur-e-s qui ont démarré leur activité avec le soutien d'Hela Bourokba et Alexandre Duval, créateurs de l'association.

i LA BATISSE
Tél. : 06 41 27 60 75 - www.labatisse.org
Permanence : Chez Accel à Ambérieu Gare



Célébration des 1 an de la Bâtisse à Ambérieu

pampa!

Une pépinière d'entreprises ?

La solution pour réussir son projet !

- 1 200 m² au cœur du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
 - Un réseau de chefs d'entreprises et d'experts pour échanger
 - Un accompagnement personnalisé
 - Des animations collectives
 - Un secrétariat et des services partagés.
 - 5 ateliers de 140 m²
 - 8 bureaux de 16 m²
 - 1 espace de bureaux partagés de 32 m²
- Rejoignez-nous et faites de votre projet un succès durable.

i CONTACT : 270 Allée des Lilas, 01150 Saint-Vulbas
Tél. : 04 74 40 30 30



Initiative

Un réseau. Un esprit

plaine de l'ain côtière

1^{er} réseau associatif de financement des créateurs d'entreprise

Initiatives Plaine de l'Ain Côtière a pour mission :

- > d'aider les créateurs et les repreneurs d'entreprise en leur donnant un coup de pouce décisif dans le financement de leur dossier, via un prêt d'honneur,
- > de les appuyer dans le montage de leur projet et les accompagner ensuite jusqu'à la réussite économique de leur entreprise.

En moyenne, une trentaine de projets sont aidés chaque année pour le secteur de la Plaine de l'Ain. La CCPA contribue au fonctionnement et au fond de prêt à hauteur d'1€/habitants.

i IPAC À SAINT-VULBAS (PAMPA)
Tél. : 04 74 40 30 40
www.initiative-plainedelaincotiere.com



TOURISME Patrimoine



La Tour de Guet - Pérouges

SOUTIEN AU PATRIMOINE

Un patrimoine riche et varié qui contribue à la notoriété du territoire

Le territoire de la Plaine de l'Ain est doté d'un patrimoine riche et varié, tant par la qualité de ses ouvrages que par sa diversité. Les sites emblématiques de la CCPA, comme la cité médiévale de Pérouges, le château des Allymes ou l'abbaye d'Ambronay contribuent à la notoriété du territoire. Mais le patrimoine va bien au-delà des sites phares. Il se retrouve dans chaque commune avec un patrimoine vernaculaire remarquable qui se laisse découvrir lors de flânerie ou d'événements au cœur des villages ou au cours de randonnées. Il fait également corps avec la nature au sein des espaces naturels sensibles (ENS) où des espaces de découverte ont été mis en place.

Le patrimoine contribue à définir l'identité du territoire et a toute son importance pour les habitants comme pour les touristes qui parcourent le territoire de la Plaine de l'Ain. La Communauté de communes accompagne les communes et associations du territoire, dans la préservation et la valorisation de son patrimoine. De nombreux projets bénéficient d'un appui, allant du petit patrimoine à des projets plus conséquents.

Voici quelques exemples de projets soutenus par la CCPA :

- Plusieurs phases de travaux ont été engagées par la commune d'Ambérieu-en-Bugey pour restaurer **le château des Allymes**.
- Un soutien au développement touristique de la cité



Le château des Allymes - Ambérieu-en-Bugey

médiévale de Pérouges est engagé, par l'intermédiaire d'un Groupement d'Intérêt Public et la CCPA a notamment aidé le Comité du Vieux Pérouges dans la **rénovation du musée de Pérouges** ainsi que de l'hortulus.

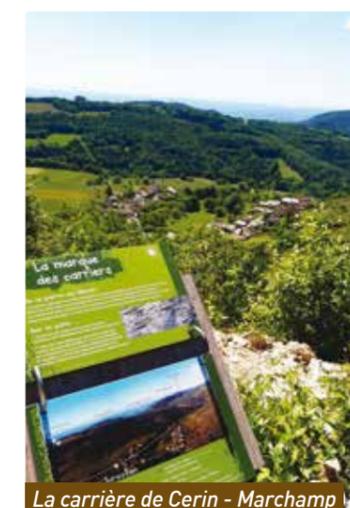
- Trois projets, portés par le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes ont permis l'accueil du public sur la **carrière de Cerin** à Marchamp, **les anciens méandres du Rhône** à Serrières-de-Briord et **les carrières de Villebois**.
- La commune de Lagnieu a initié des travaux de mise en valeur du patrimoine culturel du **château de Montferrand** pour permettre son accessibilité au public.



Le château de Montferrand - Lagnieu



Le château de Cornillon - St-Rambert-en-Bugey



La carrière de Cerin - Marchamp



Les carrières de Villebois

- La restauration du **château de Cornillon** par la commune de Saint-Rambert-en-Bugey a permis une valorisation du site, qui est notamment situé sur le circuit de randonnée des 4 Châteaux.

Le soutien aux communes dans la requalification du petit patrimoine, comme les fours, les lavoirs, les calvaires, est un engagement pris par la CCPA avec la création d'un dispositif d'aide spécifique. Il concerne tous les monuments accessibles depuis une voie ou un espace public et qui ne sont pas classés ou inscrits au titre des monuments historiques :

- **Les points d'eau** : fontaines, puits, lavoirs, pompes...
- **Le petit patrimoine sacré** : croix, calvaires, oratoires, statues, gargouilles...
- **Les outils de mesures**.
- **Les petits bâtiments agricoles ou viticoles**.

Avec la maison d'enfance d'Antoine de Saint-Exupéry située à Saint-Maurice-de-Rémens, la Plaine de l'Ain a la chance de bénéficier d'un patrimoine, dont le rayonnement est international tant l'auteur et les messages du Petit Prince sont mondialement connus. En partenariat avec les acteurs locaux et les différentes parties prenantes, la CCPA a porté les études préalables à l'émergence du projet de la **Maison du Petit Prince**, dont la réalisation sera



Le château de Chazey-sur-Ain



assurée prochainement par la région Auvergne - Rhône-Alpes.

Enfin, dominant la rivière d'Ain et visible de la plaine environnante, se dresse le **château de Chazey**, que la CCPA possède depuis 1974. Fondé au 12^{ème} siècle, il connut son époque la plus brillante au 15^{ème} siècle avec les séjours et la restauration du château par les Ducs de la Maison de Savoie.

Puis, il fut endommagé par les affres de l'histoire avant d'être racheté en 1840 par un mécène lyonnais, Marius Côte, qui engagea des travaux et une restauration majeure, donnant l'allure actuelle au château.

Depuis un an, la CCPA a engagé un programme de rénovation du château qui est inscrit au monument historique. Ce programme permet à la fois de restaurer le site altéré par le temps et d'aménager et de créer de nouveaux espaces de bureaux et de salles de réunions.



ENVIRONNEMENT Les actions



© J. Chabard

PLAN CLIMAT

Plan Climat Air Energie Territorial : une concertation réussie

En fin de démarche d'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial, la CCPA a souhaité impliquer la population pour récolter son avis et des propositions concrètes. La concertation mise en œuvre a permis à la fois de sensibiliser les citoyens tout en les impliquant pour définir la manière de réaliser les actions prioritaires.

Une consultation numérique et sur le terrain

La plateforme numérique participative «Dites Nous Tout» a été mise en place du 2 juin au 2 juillet 2020 avec plusieurs fonctionnalités :

- un questionnaire sur les pratiques en lien avec l'environnement,
- une cartographie participative et une discussion-débat sur le thème de l'énergie.

Trois sessions de terrain ont également eu lieu sur le marché d'Ambérieu-en-Bugey, de Lagnieu et de Meximieux. Une communication digitale importante a été mise en place pour s'assurer d'une bonne participation via le site de la CCPA, les communes et les réseaux sociaux.

Des citoyens engagés

En un mois de consultation, 1649 visiteurs se sont rendus sur la plateforme et 524 questionnaires ont été remplis. 359 messages ont également été postés pour approfondir des réponses ou proposer des actions. Sur le territoire de la Plaine de l'Ain, on note que pour la majorité des participants, les habitudes écologiques sont ancrées depuis plusieurs années. Parmi les priorités qui se dégagent, on trouve la protection des espaces naturels, le développement de l'agriculture locale et des énergies renouvelables.



À VOTRE ÉCOUTE

Les résultats de la concertation sont présentés aux élus communautaires et alimentent les études et réflexions de projets actuels ou à venir. Par exemple, la cartographie participative sur « les aires de covoiturage à créer » alimentera directement les communes concernées et la commission mobilité de la CCPA.

Vous n'avez pas pu participer à la concertation ?

La CCPA reste à votre écoute toute l'année sur : www.cc-plainedelain.fr

Retrouvez le bilan de la concertation sur le site Internet RUBRIQUE «PLAN CLIMAT» www.cc-plainedelain.fr/fr/plan-climat.html



© Malisse/consultation

PLAN CLIMAT

L'action Box-Climat Eau Energie

L'action, portée par la CCPA dans le cadre du PCAET, a pour objectif d'accompagner les foyers, principalement en situation de précarité énergétique, à travers un diagnostic socio-technique qui comprend :

- Une visite de facilitation énergétique qui consiste à comprendre avec l'habitant les modes de consommation et identifier les postes d'économies réalisables pour apporter une réponse sur-mesure en faisant un diagnostic financier (analyse et compréhension de ses factures) technique (état du bâti et des équipements énergétiques) et comportemental (analyse de ses usages)
- Une visite « intervention » : explications et conseils personnalisés sur les usages (éco-gestes) et pose des équipements de la box selon les besoins identifiés lors de la visite sociotechnique (ampoules LED, thermostats, réducteurs de débits...)
- D'éventuelles orientations et accompagnements des foyers vers des solutions complémentaires (dispositifs, associations...)

L'objectif est d'économiser l'eau, l'énergie et d'améliorer le confort thermique des foyers.

En 2019, c'est ainsi 60 foyers qui ont été accompagnés par l'action Box-Climat Eau Energie (soit 236 habitant.e.s), sur 14 communes de la CCPA.

L'estimation des économies d'énergie est alors évaluée à 95 400 kWh (soit la consommation d'environ six foyers), et 1770 m³ d'eau à travers le matériel installé ou les éco-gestes enseignés.

Ces économies d'énergie et d'eau représentent 13 406 euros répartis sur les 60 foyers accompagnés.



© telesomika



BOX-CLIMAT EAU ENERGIE Questions à

Mme Chéron, bénéficiaire de l'action

Pourquoi avez-vous fait appel à l'action Box-Climat Eau Énergie ?

Suite à un dépannage fait par la conciergerie engagée, j'ai été informée de la possibilité d'être accompagnée pour faire des économies d'énergie à la maison. Cette proposition m'a de suite intéressée pour faire des économies financières mais aussi pour mieux comprendre notamment mes factures d'eau que j'ai toujours trouvées très élevées.

De quel accompagnement avez-vous pu bénéficier ?

Début mai 2020, j'ai pu avoir des explications pour mieux comprendre et suivre mes consommations (j'ai notamment été accompagnée sur comment et pourquoi relever mes compteurs). J'ai eu des conseils pour améliorer ma façon de consommer l'eau et l'énergie, (maîtriser la température de mon logement en utilisant correctement mes appareils, mettre un couvercle sur mes casseroles, mettre le mitigeur systématiquement sur la position froide, identifier et couper mes veilles inutiles...). Ce sont des habitudes que j'ai adoptées depuis dans mon quotidien. On m'a également installé du matériel qui devrait me faire faire des économies (du calfeutrage de portes et de fenêtres, des éléments placés dans les robinets et la douche, des éclairages économiques, des éléments à mettre derrière les radiateurs pour que ça chauffe mieux chez moi...)

Êtes-vous satisfaite de l'action Box-Climat Eau Energie ?

Oui, je suis très contente de cet accompagnement. C'est une proposition très accessible qui selon moi n'est pas assez connue car elle peut être bénéfique à tout le monde. J'ai notamment trouvé très intéressant le fait de mieux comprendre mes équipements afin de les utiliser de la meilleure façon possible. J'attends les résultats sur facture avec impatience mais je peux déjà vous dire que après 6 mois en relevant mon compteur d'eau je suis passée de presque 10M³/mois à moins de 6 M³/mois.

CONTACT

La Corde Alliée : Tél. 04 74 35 30 97



RECYCLAGE La Rénoverie



Le local de la Rénoverie

RECYCLERIE

La Rénoverie

Dans le cadre d'un projet de création d'une recyclerie, la Communauté de communes a fait l'acquisition en mai 2019 d'un local de 800 m² sur un terrain de 3 000 m² situé avenue de la libération à Ambérieu-en-Bugey. Cet achat d'un montant de 550 000 € a bénéficié d'une subvention de l'État (110 000 €), de la Région (220 000 €), ainsi que du Département (110 000 €). A l'automne 2019, le local a ainsi pu être mis à disposition de l'association La Rénoverie. Son activité de recyclerie consiste à récupérer les objets déposés par les habitants du territoire, au local ou spécifiquement sur les sept déchèteries intercommunales, en vue de leur valorisation par réemploi.



Inauguration de la recyclerie le 17 janvier 2020



LA RECYCLERIE Interview

Rémi Mourier, directeur de la Rénoverie



Dites-nous quelques mots sur la recyclerie (ses ambitions, objectifs...)

Nos objectifs sont de trois types :

- Environnemental, le plus visible, il s'agit d'effacer des déchets potentiels par leur réemploi, c'est-à-dire en leur donnant une seconde vie, dans la boutique bien sûr, mais pas seulement.
- Social, pour les salariés que nous accompagnons à travers un parcours d'insertion socio-professionnel.
- Solidaire, pour les usagers de la recyclerie, en permettant à tous d'accéder à des biens qu'ils ne pourraient s'offrir autrement, en particulier sur le gros électroménager, la literie, certains gros meubles.

La recyclerie a un an maintenant, quel bilan faites-vous ?

La recyclerie a ouvert mi-novembre dernier, donc nous fêterons bientôt notre 1^{ère} année. Nous sommes déjà 10 salariés (pour 8ETP) et nous comptons terminer l'année avec une équipe de 12 à 13 personnes. Se joignent également à nous une douzaine de bénévoles réguliers, du conseil d'administration d'abord, puis des particuliers sur des activités de remise en état : petit et gros électroménager, électronique, tapisserie de fauteuils et coussins...

En 10 mois d'activité, nous avons collecté plus 78 tonnes d'objets et remis en circulation plus de 26 000 objets, du bibelot décoratif au vaisselier massif, en passant par les vélos, le textile ou l'électroménager. Il y a tant à faire, de nombreux particuliers nous sollicitent pour donner des objets en plus ou moins bon état, mais nous sommes tributaires de la place disponible dans notre local, et nous sommes parfois contraints de faire des arbitrages forts lors des dons, tout en faisant preuve de transparence. Nous ne pouvons pas proposer de réaliser d'enlèvement à domicile, alors que nous sommes très sollicités pour cela également. Il faudra que nous nous étoffions avant de pouvoir l'envisager. Nous réalisons régulièrement des livraisons, sous conditions -selon étages, ascenseur, coup de main à l'arrivée... pour les objets volumineux ou pondéreux.

Quels sont les projets pour améliorer ou augmenter le service proposé par la recyclerie ?

Nous avons énormément de projets à venir et nous sommes très sollicités autant par des structures scolaires, associatives et même des particuliers. Nous jouissons d'une belle visibilité, et notre idée est autant de nous développer que de nous diversifier. Actuellement nous travaillons sur un projet « Cadeaux de seconde main » une démarche qui n'est pas évidente pour tout le monde, mais on espère être prêts pour Noël. Si cela fonctionne, ce dispositif pourra être proposé à d'autres recycleries et acteurs du réemploi. Nous avons également l'envie commune avec la CCPA et Unis-Cité de proposer un espace de co-réparation de vélos, sous la forme d'un atelier participatif tenu par des bénévoles et des services civiques. Après adhésion, les personnes qui le souhaitent pourront venir entretenir elles-mêmes leur vélo sur place et profiter de nos outils et des conseils des animateurs. Nous prévoyons un démarrage mi-décembre ou en début d'année. Nous recherchons pour cela 4-5 bénévoles qui seraient prêts à venir faire profiter de leur expérience. Enfin nous avons un projet plus large à destination des associations et des structures éducatives de réemploi de mobiliers professionnels, car les entreprises aussi renouvellent leur mobilier, ou s'en débarrassent lors de déménagement ou autre.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

85 avenue de Libération, 01500 Ambérieu-en-Bugey
www.larenoverie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- Mardi et jeudi : uniquement de 14:00 à 17:30
- Mercredi et vendredi : 10:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:30
- Samedi : 10:00 à 12:30 et de 14:00 à 17:00
- Dimanche et lundi : Fermé

En pratique



SENSIBILISATION

Emballages légers et papiers : tous dans le même sac !

A compter du 15 janvier 2021, vous pourrez déposer tous vos emballages dans le sac jaune de tri (ou le bac à couvercle jaune pour les immeubles) avec les papiers graphiques.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères résiduelles (poubelle habituelle) car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage travaillent ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions

ont été trouvées, d'autres font l'objet d'actions de recherche et développement et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Tous les emballages et papiers collectés à la CCPA sont réacheminés vers le centre de tri PAPREC situé à Chassieu. Là, ils sont retriés plus finement, par familles. Ce sur-tri est effectué par des machines mais aussi et toujours par des hommes et des femmes qui affinent le tri.

Il est donc important de veiller à respecter les consignes de tri : un doute, une question ?

→ Téléchargez l'application Citeo (Guide de tri).

Une fois séparés par famille de matériaux, les emballages sont mis en cubes appelés « balles » qui sont ensuite expédiés vers les usines consommatrices de ces matériaux. Par exemple, les papiers sont traités dans une papeterie où ils sont transformés en pâte à papier puis en bobines de papier recyclé. Les emballages en acier (boîtes de conserve...) sont traités dans une aciérie, à Dunkerque ou Fos-sur-Mer où ils sont fondus et transformés en bobines d'acier qui peuvent servir, par exemple, à l'industrie automobile.

Qui est concerné ?

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes

Maintien des collectes des ordures ménagères : merci pour vos témoignages !

« Déjà en temps normal, on ne leur dit pas assez : merci à tous ! » M. V.

« Merci à vous et je vous félicite pour tout le boulot que vous faites. » A. B.

« Merci à vous et surtout prenez soin de vous. » C. G.

« Merci à vous et faites attention à vous. » C.D.V.

les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Les communes de la CCPA font partie des premières à participer à ce projet piloté par Citeo*. Vos proches qui habitent dans des communes hors CCPA ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri dans la commune remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider :

1. C'est un emballage ? Déposez-le dans le sac jaune ou le bac à couvercle jaune !
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
3. Déposez vos emballages en vrac dans le sac jaune ou bac à couvercle jaune.

Désormais, plus de doute : dans les communes de la CCPA, tous les emballages se trient !

*Citeo est l'éco-organisme national qui collecte des fonds auprès des metteurs sur le marché, c'est-à-dire des fabricants, afin de les reverser aux acteurs de la collecte et du recyclage pour aider au développement du tri. Sur les emballages le point vert indique que le fabricant a cotisé à la filière emballages.

Continuité du service de collecte des ordures ménagères et du centre technique (CTOM)

Pendant toute la période du confinement, le plan de continuité de l'activité de la CCPA a permis de maintenir le service de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif grâce également au maintien d'activités des exutoires des déchets. Prestation de première nécessité au service de la population, les équipes de collecte et du CTOM ont été à pied d'œuvre et se sont mobilisées afin de garantir ce service de salubrité essentiel. Avec la reprise de l'épidémie, les services de collecte s'adaptent avec un nouveau plan de continuité d'activités communiqué aux communes.



COLLECTE

Zoom sur le secteur Rhône-Chartrreuse de Porte

Depuis le 3 novembre 2020, les déchets recyclables des communes de Bénonces, Briord, Innimond, Lhuis, Lompnas, Marchamp, Montagnieu, Ordonnaz, Seillonnaz et Serrières-de-Briord, sont collectés en sacs jaunes, en porte-à-porte. Les conteneurs d'apport volontaire emballages et papiers/journaux/magazines ont été supprimés. Le territoire de la CCPA a désormais un fonctionnement uniforme pour les 53 communes. Les sacs jaunes sont disponibles auprès de votre mairie.

i Pour connaître les jours de collecte, rendez-vous sur notre site internet : www.cc-plainedelain.fr/fr/calendriers-des-collectes.html



MÉMO'tr@

CHEZ VOUS, **TOUS VOS EMBALLAGES** SE TRIENT !

EMBALLAGES & PAPIERS



PLASTIQUE

Pots de yaourts,
bouteilles plastiques,
barquettes, sacs...



PAPIER & CARTON

Journaux, sacs krafts
briques alimentaires,
boîtes à pizza...



MÉTAL

Aérosols,
conserves, canettes,
capsules de café...

VOS EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE :



EN VRAC, VIDÉS, NON LAVÉS ET NON IMBRIQUÉS ENTRE EUX

SANS OUBLIER LE RESTE :

ORDURES

Restes alimentaires,
déchets ménagers...

**DANS UN SAC POUBELLE
BIEN FERMÉ**

BACS GRIS CCPA



VERRE

Bouteilles, bocaux
et pots en verre...

**VIDÉS, SANS COUVERCLE,
NI BOUCHONS**

BENNES À VERRE



10/20 UNE RÉALISATION : LYDZ | WWW.LYDZ.FR



www.cc-plainedelain.fr